



COMMUNE
DE
COBRIEUX
59830

le 30 juin 2014

PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 26 JUIN 2014 – 20 H 15

Présents : Jean DELATTRE, Maire, Gérard NOCK, Rita TRINEZ, Patrick LEMAIRE, Adjoints, Christophe VANHALST, Gaëlle VITTRANT, Rufin COCHETEUX, Chantal BAERT, Patrick LESAGE, Lise MIGNON, Martial CARIDROIT et Christophe THIEBAUT, Conseillers municipaux.

Absents ayant donné procuration :

Pauline LAHOUSSE qui mandate Gaëlle VITTRANT
Patrick LEMAIRE qui mandate Gérard NOCK
Alain DECHAUME qui mandate Martial CARIDROIT
et Marie-Pierre CLAISSE qui mandate Rita TRINEZ.

1 – Procès-verbal de la séance du 22 mai 2014

Chantal BAERT demande de préciser PEDT : Projet Éducatif De Territoire.
Pas d'autre remarque, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le procès-verbal.

2 – Composition de la Commission d'Appel d'Offres

Composées de 3 membres titulaires et 3 membres suppléants, du représentant de la Trésorerie et du représentant de la répression et des fraudes. Mission : ouvrir et analyser les offres dans le cadre des marchés publics avant validation en séance de Conseil Municipal. Président de la commission : Monsieur le Maire.

Sont candidats aux postes de titulaires : Christophe THIEBAUT, Gérard NOCK et Patrick LESAGE.
Sont candidats aux postes de suppléants : Rita TRINEZ, Christophe VANHALST et Martial CARIDROIT.

A l'unanimité, les Elus approuvent ces candidatures.

3 – Point sur le dossier zone 1AU

Monsieur le Maire expose : le dossier de modification du PLU, pour déclasser la zone 1AU et la reclasser selon son classement avant l'approbation du PLU, avance. Entre-temps une loi, la Loi pour l'Accès au Logement et un Urbanisme Rénové (loi ALUR) est applicable depuis le 24 mars 2014. Les documents d'urbanisme en vigueur dans les collectivités doivent être rendus compatible à cette nouvelle Loi. Principaux changements : suppression des surfaces minimum de terrain et suppression des COS. En conséquence il faut mener les deux procédures de front. La Municipalité est assistée par les services de la Direction Départementale des Territoires et de la Mer.

Le 19 juin dernier, le dossier de révision allégée a été transmis pour consultation à la Direction Régionale de l'Environnement de l'Agriculture et du Logement et à la Chambre d'Agriculture. Ces personnes associées ont deux mois pour faire valoir leur avis. Passé ce délai leur avis est tacitement réputé favorable.

Le comité a entamé les travaux de modification du règlement du PLU et le plan de zonage. Reste à travailler sur le taux d'emprise au sol.

Christophe THIEBAUT demande des explications sur le mode de calcul. Il souligne le risque de voir des terrains morcelés si le taux d'emprise au sol est important.

Monsieur le Maire explique : jusqu'à présent le droit à construire sur une parcelle en zone constructible était défini par un Coefficient d'Occupation des Sols (COS) : 0,20 en zone UB, 0,40 en zone UA et 1AU. La construction était calculée à tous les niveaux, après déduction des zones de stationnement, trémie, etc.. apparaissait la surface de plancher qui ne pouvait excéder la surface autorisée par le COS. Cette notion est supprimée et remplacée par un pourcentage d'emprise au sol. Mode de calcul : toute surface construite au sol est comptabilisée et ne peut excéder la surface autorisée par l'application du pourcentage d'emprise à la parcelle. En plus du taux, la Municipalité peut décider d'inscrire un maximum constructible à la parcelle.

Christophe THIEBAUT demande si le comité de pilotage travaille sur une ouverture d'une des zones 2AU ?

Monsieur le Maire répond que non, le comité de pilotage travaille sur le reclassement de la zone 1AU en priorité. Pour changer le classement de la zone 2AU, une révision doit être menée, le temps légal de procédure est beaucoup plus long.

Rufin COCHETEUX s'interroge sur la validité d'un PLU et sur les délais légaux entre chaque révision.

Monsieur le Maire répond qu'il n'y en a pas. La réglementation prévoit que le Conseil Municipal doit se prononcer, tous les dix ans, sur l'efficacité du document d'urbanisme. C'est un document évolutif.

Martial CARIDROIT précise que le PLU devra être mis en comptabilité avec les différents documents qui seront applicables dans les mois prochains : Plan de Prévention des Risques Inondations – Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion de l'Eau, etc... Si une ouverture de zones est envisagée, les membres de la commission d'urbanisme travailleront sur ce point.

4 – Point sur la réforme des rythmes scolaires

Monsieur le Maire expose : un courrier d'information sur les Nouvelles Activités Périscolaire (NAP), accompagné de la fiche d'inscription pour l'année scolaire 2013/2014, a été transmis aux parents. Sur ce courrier était annoncé une participation pour les consommables à charge des familles, à hauteur de 50 € pour le premier enfant et modulée à compter du second enfant. Cette mesure a fait réagir les parents. Monsieur le Maire donne la parole à Lise MIGNON.

Lise MIGNON rend compte des remarques faites par certains parents :

- l'application de la réforme avait été annoncée sans participation des parents alors qu'au final une contribution est demandée,
- remarque sur la gratuité de l'école républicaine alors que les NAP sont payantes,
- 50 € pour les NAP c'est une partie de l'inscription d'un enfant à une activité extérieure, ce sera un choix à faire pour les familles,
- les communes voisines appliquent gratuitement les NAP,
- certains parents disent ne pas donner 50 € aux NAP et 20 € de contribution à la coopérative scolaire, il y aura un choix,
- s'il y a un coût pour les parents, il y a exigence de qualité.

Lise MIGNON précise que la réforme par elle-même n'est pas mal perçue, mais la participation financière oui.

Intervention de Gaëlle VITTRANT qui a également entendu des réactions de parents qui disaient qu'ils ne paieraient pas forcément les NAP ou alors au détriment d'un club où adhère leur enfant, ou qu'ils changeraient d'école leur(s) enfant(s).

Monsieur le Maire a une réunion avec les Maires des communes avoisinantes sur l'application de cette réforme. Il interrogera sur les pratiques mises en place. Ordre du jour de cette réunion : mutualiser le personnel car il est très difficile de recruter pour 1 h 30 du personnel qualifié.

Christophe VANHALST espère une harmonie dans l'application de la réforme d'une commune sur l'autre pour éviter des transferts d'écoles.

Christophe THIEBAUT soulève l'injustice créée si des parents payent cette participation et d'autres non et demande à Monsieur le Maire s'il possède un moyen égal de recouvrer ces sommes.

Monsieur le Maire explique que réglementairement le Trésorier dispose d'outil pour assurer le paiement des services mais qu'il ne souhaite pas cette situation.

Si effectivement les parents paient soit les NAP, soit la coopérative, de toute façon ce sont les finances communales qui devront abonder le manque. Il rappelle les discussions des Elus lors de la séance du Conseil Municipal du 10 juin. Il avait proposé une gratuité d'une année. Puis avec l'évolution de la discussion le Conseil Municipal avait estimé opportun de demander une participation aux parents pour l'achat des consommables. Il pourrait être décider la gratuité pour la première année. Un bilan en fin d'année scolaire sera réalisé tant sur l'aspect financier que le fonctionnement, le personnel...

Une année de test permettra, aux parents de juger de la qualité des prestations proposées, dit Gaëlle VITTRANT.

Christophe THIEBAUT demande à quelle hauteur la Caisse d'Allocations Familiales aide les communes ?

Pendant les deux premières années, la CAF apporte une aide forfaitaire par enfant. La commune est sous contrat jeunesse avec la CAF et devrait obtenir, pour la première au moins, une subvention à hauteur de 0,50 €/enfant/heure. L'application de cette réforme nécessite la présence de 5 intervenants, rappelle Monsieur le Maire, le coût à charge de la commune est très important.

Une discussion s'engage sur les animations qui sont proposées. Des prestations de services peuvent être conclues avec des associations ou des professionnels. Christophe THIEBAUT ne doute pas que dans les quelques années à venir des entreprises ou associations se structurent pour intervenir dans les collectivités ce sera alors plus facile pour les communes d'organiser les NAP, mais là aussi il y aura un coût pour les communes.

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de modifier l'ordre du jour afin de délibérer sur la suppression ou non de la participation demandée. Cette décision ayant été entérinée par le Conseil Municipal à la majorité en séance du 10 juin dernier. A l'unanimité les Elus approuvent. Une communication sera, rapidement, apporté aux parents.

Avant de passer au vote, Monsieur le Maire demande à chacun de s'exprimer.

Il faut entendre ce que disent les parents, dit Rita TRINEZ, si cette mesure implique le départ d'élèves, des difficultés de paiement... il faut bien considérer la bonne décision.

Plus de remarques, Monsieur le Maire demande aux Elus qui est pour supprimer la participation de 50€ à charge des familles pour l'application des NAP.

Par 12 voix pour, 2 abstentions et 1 vote contre les Elus retirent la participation aux NAP.

Une communication écrite sera mise dans les cahiers scolaires de liaison.

Rita TRINEZ demande à Monsieur le Maire de l'annoncer à la fête de l'école organisée le samedi 28 juin.

Monsieur le Maire, pour conclure, précise qu'il mettra en place un cahier de suivi où les différents intervenants noteront toute remarque, positives ou négatives. Ce cahier sera un outil si, suite au bilan, il est envisagé de modifier les modalités d'application.

Une convention d'utilisation des locaux doit être écrite avec la directrice pour la rentrée, la classe de maternelle sera utilisée par les petits pour les NAP.

5 – Avis sur l'affiliation du Syndicat Mixte Intermodal Régional de Transport au centre de gestion de la fonction publique territoriale du nord - SMIRT

Syndicat créé entre les autorités organisatrices de transports de voyageurs.

Le SMIRT a pour objet la coopération de ses adhérents afin de coordonner les services qu'ils organisent, de mettre en place un système multimodal d'information à l'intention des usagers, et de rechercher la création d'une tarification coordonnée et de titres de transports uniques ou unifiés.

Conformément à la réglementation, les organes délibérants des communes adhérentes doivent se prononcer sur cette adhésion.

Par 8 voix pour, 6 abstentions et 1 contre, les Elus émettent un avis favorable.

6 – Information sur dossiers gestion de l'eau

Martial CARIDROIT, représentant la commune auprès de la CCPC dans les dossiers de gestion de l'eau, a réalisé une présentation pour informer l'ensemble du conseil municipal de ce dossier et présenter les chantiers prévus qui pourraient démarrer dans les prochains mois. Des élus, directement concernés, sont absents à la séance, Alain DECHAUME, 1 des propriétaires impactés, et Patrick LEMAIRE, Adjoint à l'Environnement, il propose de reporter cette présentation à la prochaine séance.

7 – Information sur les travaux de reprise du réseau d'eau

Le syndicat NOREADE, à qui la commune a délégué la gestion de l'eau, a été informé des travaux de réfection de la Petite Rue. Dans cet objectif, NOREADE a mené un diagnostic de son réseau : il y a lieu d'intervenir sur 3 zones : remplacement de tuyaux béton cassés par des tuyau PVC. Il ne s'agit là que d'intervention sur réseau. Si des particuliers ne sont pas raccordés ils seront amenés à le faire, à leur frais, dans le cadre des travaux de réfection menés par la commune.

Christophe THIEBAUT a été interpellé par un riverain : une rétention d'eau se forme dès qu'il pleut. Monsieur le Maire explique que cette voirie ne dispose d'une réelle reprise des eaux pluviales, ce phénomène se produit en plusieurs endroits de la Petite Rue. Il est prévu de réaliser un caniveau avec avaloirs tout au long du linéaire. Mais ces travaux font partie du chantier de réfection. Les responsables de chez NOREADE seront associés au projet avant démarrage du chantier pour avis sur les travaux envisagés.

En raison de la fête de l'école, organisée le 28 juin, Christophe THIEBAUT et Gérard NOCK vont rencontrer l'entreprise pour sécuriser le chantier afin d'éviter tout incident.

8 – Information sur les travaux à l'école

Gérard NOCK, Christophe VANHALST et les membres de la commission travaux ont travaillé sur la rénovation des sanitaires extérieurs de l'école. Christophe VANHALST présente les plans d'aménagement. Ces travaux seront réalisés durant les vacances scolaires.

Travaux envisagés :

- aménagement de deux urinoirs en lieu et place de deux toilettes,
- pose carrelages au sol et aux murs
- pose équipement chauffe eau, radiateur, sèche-mains.

Monsieur le Maire ajoute que des travaux d'entretien courant seront réalisés cet été dans les classes. Ceux-ci sont réalisés par le personnel communal.

9 – Organisation du 14 juillet

Feu d'artifice tiré le 14 juillet à partir de 23 heures avec installation d'une buvette dès 21 heures 30. Cérémonie officielle le 14 juillet à 11 heures 30 au Monument aux Morts suivi d'un vin d'honneur.

10 – Questions diverses

Fêtes de l'école : samedi 28 juin avec remise de dictionnaires et livres aux enfants, offerts par la Municipalité.

Mercredi 2 juillet de 18 h à 21 h, réunion organisée par la CCPC pour présentation des compétences de la nouvelle intercommunalité /

- 4 commissions mises en place :

- * Services aux communes, Monsieur le Maire en est membre, avec l'idée de créer un service d'ingénierie pour les communes adhérentes,
- * Affaires économiques
- * Aménagement et valorisation du territoire
- * Service à la personne.

Un élu communautaire ne peut participer qu'à une seule commission.

Dossier aménagement Petite Rue : Monsieur le Maire a rencontré le Secrétaire Général de la Préfecture qui a confirmé le caractère complet techniquement et financièrement du dossier. Le dossier passera en commission d'examen début juillet.

Monsieur le Maire rappelle que les subventions : FDST, Fonds de Concours, Amendes de Police sont déjà accordées. La décision en ce qui concerne la DETR interviendra donc début juillet. Reste le FDAN

et le FACE. Des contacts sont en cours avec les services concernés. Dès notification des décisions la commission travaux se réunira pour examen du dossier. Les travaux de rénovation sont plus que nécessaires. Un projet a été conçu et estimé, les subventions ont été sollicitées sur cette base. En fonction de leur montant, il faudra peut-être faire des choix d'aménagement. Le Bureau d'Études adaptera le projet. Un démarrage des travaux peut-être envisagé début 2015.

Il faut réfléchir sur un plan de circulation d'ensemble avant de décider du devenir de la Petite Rue : sens unique/double sens, dit Christophe THIEBAUT. Si à terme la mairie est implantée sur le site salle communale, le centre du village sera alors tourné sur ce secteur.

Monsieur le Maire évoque une étude menée sur l'ensemble de la commune : "étude cadre de vie". Lors d'une prochaine séance, il sera fait une présentation de celle-ci à l'ensemble du Conseil Municipal.

Rufin COCHETEUX signale deux extincteurs défectueux à l'Église. Monsieur le Maire en prend note.

Restaurant scolaire : deux élues de la commune de MONCHEAUX sont venues déjeuner, ayant eux-mêmes un projet de rénovation. Celles-ci remercient pour l'accueil.

Secours populaire : un appel à générosité est lancé suite au cambriolage d'une zone de stockage sur ROUBAIX.

Fermeture des permanences CPAM et Caisse de retraite sur la commune de SECLIN. Le Maire de SECLIN demande aux Maires de signer une motion pour maintenir ces structures en place.

Appel à soutien pour une famille de MARLY victime d'un accident de la route.

Concert le 3 octobre 2014 à l'Église de COBRIEUX organisé par les Amis de Cobrieux.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

Prochaine séance le jeudi 24 juillet 2014 à 20 heures 15.

Agenda :

Réunion organisée par le bureau de la Communauté de Communes du Pévèle Carembault pour présenter à l'ensemble des élus et des directeurs de services les compétences.

Réunion de la commission budget, samedi 12 juillet prochain à 10 heures 30 en mairie : établir les grilles tarifaires des services périscolaires.

Vu, le Maire,

Jean DELATTRE
